Province de Liège
Arrondissement de Waremme
Commune de FAIMES
Code INS : 64076

BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2023

RAPPORT DE SYNTHESE

BUDGET EXERCICE 2023 - SERVICE ORDINAIRE

Le budget ordinaire 2023 se présente comme suit :

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre	Boni : 3.850,21	5.759.491,87	5.763.342,08
Exercices antérieurs	Excédent : 794.410,72	8.823,00	524.283,702
Total exercices propre et antérieurs		5.768.314,87	6.287.625,78
Prélèvements		498.925,93	
RESULTAT GENERAL	BONI : 20.384,98	6.267.240,80	6.287.625,7836

L'exercice propre se clôture avec un très faible boni de 3.850,21 € à l'exercice propre. La situation est très tendue, et ce, vu l'indexation des salaires et l'augmentation des coûts de l'énergie. Les investissements prévus à l'extraordinaire ont également un impact sur l'ordinaire via le remboursement des emprunts.

On note, à la lecture du tableau de synthèse, que le résultat du budget 2021 s'élevait à 1.273.852,91 € et que l'estimation du résultat du budget 2022 indique qu'il se clôturerait à 484.585,11 €.

A l'issue de l'exercice 2023, le boni global est estimé à 20.384,98 €.
Ce montant tient compte du prélèvement de 498.925,93 € effectué sur le boni des exercices antérieurs afin d'autofinancer certaines dépenses prévues à l'extraordinaire.

ANALYSE DU BUDGET

a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

Recettes de prestations
Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie...
Recettes de transferts
Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement.
Recettes de la dette
Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET INITIAL 2022	BUDGET INITIAL 2023
Prestations	154.128,85	139.223,59	142.628,89	160.339,40	200.918,27	174.166,02
Transferts	4.235.437,84	4.634.984,28	4.635.632,75	4.618.108,61	4.807.143,38	5.562.196,57
Dette	53.960,85	306,60	26.119,93	26.391,24	40.605,20	26.979,49
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**4.443.527,54**	**4.774.514,47**	**4.804.381,57**	**4.804.839,25**	**5.048.666,85**	**5.763.342,08**

Les recettes de prestations concernent principalement la redevance du secteur électricité pour occupation du domaine public : 50.838,27 € et depuis 2021 la participation des parents dans les repas scolaires : 33.000 €, l'inscription des enfants à l'accueil extrascolaire : 18.000 € et à la plaine de jeux : 15.000 €. L'estimation des recettes est inférieure au budget initial de l'exercice précédent, car essentiellement, l'exercice 2022 comptait la participation des parents dans les frais des classes de neige.

Les recettes de dette proviennent des dividendes versés par RESA qui passent de 40.605,20 € à 26.979,49 €

Mais les recettes principales dont dispose la Commune proviennent **des Transferts** :

L'estimation des transferts pour 2023 prévoit une augmentation de 755.053,19 € par rapport à l'estimation du budget initial 2022.

Cela est dû à l'indexation du Fonds des Communes, dont le calcul tient compte également du taux des additionnels IPP et PrI, ce qui nous permet de bénéficier d'un taux préférentiel. Il passe de 1.097.887,28 € en 2022 à 1.189.332,31 €, soit + 91.445,03 €.
Pour la deuxième fois cette année, nous recevons le versement d'une compensation pour les travailleurs frontaliers luxembourgeois de 22.103,72 €

Les transferts comprennent surtout, les **taxes et redevances :**

⇒ Les additionnels à l'impôt sur les personnes physiques : 2.377.623,69 €, soit une augmentation de + 554.775,71 € par rapport à l'estimation du budget initial 2022. La Région wallonne, responsable désormais de la perception des recettes IPP nous annonce le versement de 14 mois d'additionnels pour 2023, soit une dotation exceptionnelle.

⇒ Les additionnels au précompte immobilier : 818.600,34 € (+ 73.183,93 €). Cependant, du fait que la péréquation du revenu cadastral n'a jamais eu lieu, que celui-ci est basé sur la dernière péréquation effectuée en 1973, le RC est indexé mais nettement inférieur à ce qu'il pourrait être, notamment pour certaines bâtisses anciennes qui ont été aménagées sans nécessité d'obtention de permis d'urbanisme…

⇒ La taxe additionnelle à la taxe automobile : 73.336,55 € (+ 2.425,75 €)

⇒ Les diverses petites taxes communales : 349.866,51 € dont 234.543,27 de taxes immondices

⇒ Mais les transferts comprennent aussi les subsides :

- *Les subsides APE* : 244.864,85 € (par décret du 10 juin 2021 le Gouvernement a décidé de la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif APE – la subvention définitive nous allouée en 2022 s'est élevée à 311.014,61 €. Le CPAS a décidé de reprendre les 16 points APE rétrocédés à la Commune depuis plusieurs années, nous comptons donc 45 points APE (certains emplois précaires étant repris dans le dispositif APE) où la valeur d'un point est de 3.241.15 €. Le calcul subvention tient compte de la réduction de cotisations ONSS. Les subsides APE sont désormais indexés.
- *Maribel social* : 82.905,46 € (100.405,46 €) 52.598,94 + 30.306,52
- *Les subventions de fonctionnement pour l'enseignement* : 236.883,91 € (+ 42.652,96 €)
- La dotation du *Fonds des Communes* : 1.189.332,31 € (qui progresse de 91.445,03 € par rapport à 2022)
- La compensation pour *la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier* : 50.754,44 €, identique à l'année précédente

Il s'agit évidemment de **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiqués par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et désormais également par la Région en ce qui concerne les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget).

b) Les dépenses

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :
Dépenses de personnel
Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail...
Dépenses de fonctionnement
Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière…
Dépenses de transferts
Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie, ...
Dépenses de la dette
Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale

Evolution des dépenses ordinaires :

	COMPTE 2018	COMPTE 2019	COMPTE 2020	COMPTE 2021	BUDGET INITIAL 2022	BUDGET INITIAL 2023
Personnel	1.801.056,75	1.833.927,08	1.849.298,95	1.904.392,08	2.184.655,89	2.535.045,47
Fonctionnement	729.216,95	782.298,03	715.787,23	789.606,54	1.063.495,90	1.205.172,83
Transferts	1.101.651,65	1.206.278,41	1.194.133,45	1.216.237,72	1.237.126,59	1.401.354,24
Dette	483.109,93	529.417,87	549.329,84	516.805,95	486.538,50	617.919,33
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**4.115.035,28**	**4.351.921,39**	**4.308.549,47**	**4.427.042,29**	**4.971.816,88**	**5.759.491,87**

On le constate directement à la lecture de ce tableau, **les frais de personnel** augmentent de manière considérable. Lors de l'élaboration du budget initial 2022, nul ne pouvait s'attendre à l'évolution de la situation économique et aux différents sauts d'index qui ont été opérés. Au final, l'indexation a été de 12 % (index de janvier : 177,58 ; index décembre : 196,07). Pour le budget 2023, nous prévoyons une indexation de 2 %. Deux agents nommés partiront à la retraite. Les engagements ont été réalisés, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire en 2023 : l'engagement d'un agent administratif pour le service Secrétariat-comptabilité avait déjà été prévu au budget 2022 ; pour le service voirie, un ouvrier maçon a été engagé, un ouvrier saisonnier est resté en service et l'engagement de deux ouvriers saisonniers à raison de 6 mois de prestations est reprévu pour 2023.

La réforme du dispositif APE a supprimé les réductions de cotisations ONSS liées au dispositif APE, celles-ci étant comptées dans le calcul de la subvention.

Les frais **de fonctionnement** ont presque doublé par rapport au compte de l'exercice 2021. Cela est dû principalement à l'augmentation des coûts de l'énergie : mazout, gaz, électricité… L'installation de l'éclairage public LED a permis de limiter les frais, permettant de conserver un montant de dépenses à peine supérieur au coût réel de 2021.

- ⇒ Les crédits d'assurance sont légèrement augmentés pour tenir compte de l'acquisition de deux immeubles et de deux véhicules.

- ⇒ Le passage prochain de la téléphonie sous internet permettra de réduire les coûts et d'améliorer le service à la population, permettant au personnel de mieux gérer les appels.
- ⇒ Certaines sommes sont prévues à l'ordinaire pour des travaux que le service de voirie sera à même de réaliser dans les deux nouveaux immeubles. Des crédits pour le chauffage, l'eau et l'électricité de ces bâtiments sont également inscrits au budget.
- ⇒ Les frais de fonctionnement de l'enseignement augmentent très fortement également pour les mêmes raisons, surtout si l'on déduit de 2022 les frais de classe de neige, l'augmentation est de 57.950 €. Ce sont les frais d'énergie + frais de bureau, de photocopies, mais aussi, une somme de 20.000 € est inscrite pour la location d'un conteneur pour l'école de Les Waleffes.
- ⇒ Le poste « culture et loisirs » comprend des crédits pour l'aménagement du bâtiment « Les 3 cloches » pour y accueillir les scouts, et quelques frais pour l'aménagement du musée Hubert Krains à Les Waleffes.

Les frais **de transferts** comprennent principalement :

- ⇒ Les transferts au CPAS, qui après être demeurés inchangés durant de longues années, passent de 498.059,00 € à 583.059 €.
- ⇒ La contribution communale à la Zone de police qui passe de 305.192,61 € au budget initial de 2022 à 368.826,40 €. Ce montant prévoit l'octroi de chèques repas aux policiers.
- ⇒ Néanmoins, grâce à l'intervention de la Province dans les frais de la Zone de secours, la participation de la Commune n'augmente que de peu : 93732,15 € par rapport à 91.440,62 € en 2022 contre 96.776,22 € en 2021.

En ce qui concerne la dette, le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 7 704 396,67 € dont 7 278 825,45 € à charge de la Commune.
Le solde à rembourser par la Commune au 1er janvier 2023 s'élève à 4 500 718,42 €. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2023, pour un total de 1.365.989,67 €.

Notre dette est très saine. Le taux d'intérêt moyen est de 2,23 % avec un grand nombre d'emprunts dont le taux d'intérêt se situe sous la barre de 1 %, et plusieurs emprunts aux taux de 0 %... Néanmoins, les taux ont tendance à remonter. Les nouveaux emprunts conclus fin 2022 l'ont été à un taux de 3,872 € pour les emprunts en 20 ans et 3,670 € pour les emprunts d'une durée de 5 ans.

La charge annuelle des emprunts s'élève à 543 007,54 €, et sera portée à 582.691,98 € si tous les emprunts prévus en 2023 se réalisent. A noter que les charges des nouveaux emprunts ne sont comptées qu'à concurrence de 25 % du fait qu'il est peu probable qu'ils se réalisent avant la fin 2023.

BUDGET EXERCICE 2023 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

BUDGET ORDINAIRE		DEPENSES	RECETTES
Exercice propre		3.441457,02	2.847.716,28
	Déficit : 593.740,74		
Exercices antérieurs		143.230,32	0
	Déficit :		
Total exercices propre et antérieurs		3.584.687,34	2.847.716,28
Prélèvements		276.644,52	1.013.615,58
RESULTAT GENERAL		3.861.331,86	3.861.331,86
	BONI : 0		

Le programme des investissements prévus au budget 2023 est très ambitieux : Le montant total des investissements prévus s'élève à **3.584.687,34 €**.

- ⇒ Ils seront financés par emprunts à concurrence de 1.365.898,67 €.
- ⇒ Les subsides espérés s'élèvent à 1.205.173,09 € à quoi il faut ajouter les subsides octroyés dans le cadre du PIC/PIMACI : 514.689,66 €.
- ⇒ Dès lors, le montant autofinancé par prélèvement de l'ordinaire se monte à 498.925,93 €.

Les investissements prévus à l'exercice 2023 concernent principalement les projets suivants :

- ⇒ Les travaux d'aménagement de la rue Barbe d'Or et du cheminement doux entre Celles et Les Waleffes dans le cadre du PIC/PIMACI. Les projets approuvés par le Conseil communal sont transmis à la Région wallonne pour l'obtention de la promesse de subsides.
- ⇒ Le projet d'aménagement du « Cœur de village de Les Waleffes »
- ⇒ L'éclairage des terrains de foot et du tennis
- ⇒ L'aménagement du bassin d'orage (travaux subventionnés à concurrence de 80 %, y compris l'acquisition des terrains nécessaires)
- ⇒ Quelques travaux aux bâtiments : aménagement de l'administration - création d'un accès à la salle des mariages via l'administration (déjà prévu en 2022) ; mise en conformité de l'électricité des bâtiments administratifs ; aménagement des bâtiments : 3 cloches ; rue de Borlez ; bardage salle la Forge
- ⇒ Aménagements de sécurité routière
- ⇒ Pour la voirie : construction d'un nouveau hangar, acquisition de matériel d'équipement

L'ensemble des projets inscrits au budget extraordinaire est détaillé ci-après :

Programme détaillé des investissements – service extraordinaire 2023

Libellé	Total Investissement	Emprunt Commune	Subsides	PIMACI PIC 2023-2024 06089/995-51	Prélèvement pour FRE 060/955-01
Exercice antérieur					
Bornes rechargement vélos électriques	811,67		217,62		594,05
Entretiens routiers 2021	26.706,06				26.706,06
Oratoire Aineffe - phase 2	111.524,26	111.524,26			
Fournit pour les bâtiments - POLLEC - économie d'énergie	5.000,00		1750,00		3.250,00
	144.041,99	**111.524,26**	**1.967,62**	**0,00**	**30.550,11**
Exercice propre					
Acquisition terrain	100.000,00	100.000,00			
Acquisition véhicule administration	20.000,00				20.000,00
Câblage informatique admin	40.000,00				40.000,00
Aménagement bât administration	15.000,00				15.000,00
Mise en conformité admin- police	10.000,00				10.000,00
Rénovation petit patrimoine	30.000,00		22.500,00		7.500,00
Participation parts ECETIA	75,00				75,00
Hangar voirie	200.000,00	200.000,00		0,00	
Hangar voirie -honoraires-coord.	36.300,00	36.300,00			
Borne rechargement véhicule élec RW	30.000,00		30.000,00		
Acquisition petit matériel de voirie	20.000,00				20.000,00
Vélos électriques Be WaPP -	12.500,00		8.750,00		3.750,00
Acquisition véhicule voirie	50.000,00	50.000,00			
PIC rue Barbe d'Or -	832.821,23	238.460,36	280.000,00	314.360,87	
PIC chemin Celles et Les Waleffes	558.715,08	358.386,29		200.328,79	
Auteur de projet - PIMACI	69.576,82	69.576,82			
Réparation taque rue de Huy	20.000,00				20.000,00
Honoraires Expertise taque	5.000,00				5.000,00
Aménagement Cœur de Village	606.650,94	106.650,94	500.000,00		
Auteur de projet Cœur de Village	40.000,00	40.000,00			
Aménagements sécurité routière	30.000,00				30.000,00
Acquisition mobilier scolaire	3.000,00				3.000,00
Aménagement abords école de LW	30.000,00	30.000,00			
Honoraires amén. abords école LW	5.000,00	5.000,00			
Mise en conformité bât rue Warnotte	35.000,00				35.000,00
Maintenance Salle La Forge bardage	7.000,00				7.000,00
Aménagement les 3 Cloches	30.000,00	20.000,00	10.000,00		
Puits installations sportives	69.750,93		34.875,47		34.875,47
Eclairage site Cortil	293.000,00		146.500,00		146.500,00
Hall omnisport - honoraires	20.000,00				20.000,00
Projet BIO Diversité	9.620,00		9.620,00		0,00
FE de Celles - travaux de rénovation	3.000,00				3.000,00
Aménagement Bassins d'orage	160.000,00		144.000,00		16.000,00
Acquisition terrain (+ frais)	20.000,00		16.000,00		4.000,00
Honoraires acquisition terrain	1.200,00		960,00		240,00
Auteur de projet égouttage	20.000,00				20.000,00
Participation AIDE - rue Mignolet	6.543,60				6.543,60
Participation AIDE - rue de l'Eglise	891,75				891,75
TOTAL exercice propre	**3.440.645,35**	**1.254.374,41**	**1.203.205,47**	**514.689,66**	**468.375,82**
TOTAL Exercices antérieurs	**144.041,99**	**111.524,26**	**1.967,62**	**0,00**	**30.550,11**
TOTAL	**3.584.687,34**	**1.365.898,67**	**1.205.173,09**	**514.689,66**	**498.925,93**